

**LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)**

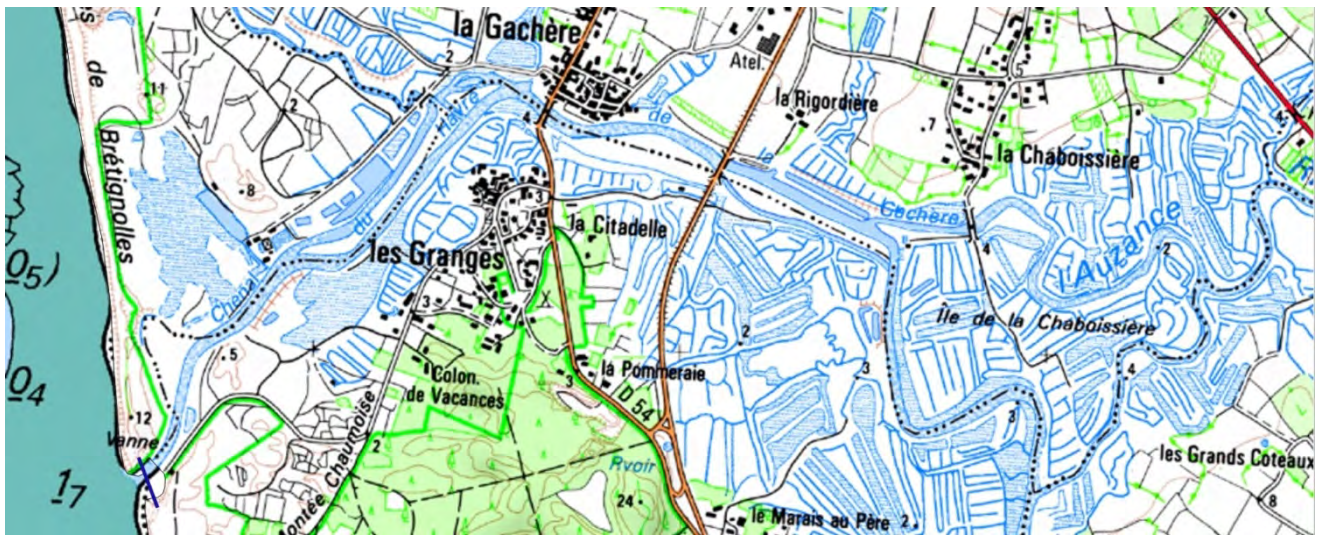
**CHENAL DU HAVRE DE GACHÈRE / L'AUZANCE**

Département de VENDÉE (85) / Commune de BRETIGNOLLES-SUR-MER (85470)

Texte juridique de référence : Décret du 26 janvier 1900

Limite	Observations
<p>Ligne droite tracée dans le prolongement du parapet qui couronne le « Bec de mer » établi sur la rive droite de l'embouchure du Havre de la Gachère</p>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Le parapet qui couronne le « bec de mer » sur la rive droit de l'embouchure est repérable sur l'Ortho Littoral V2. La limite est tracée à partir de l'Ortho Littoral V2 le long d'une section orientée Nord-Sud du parapet et qui traverse donc perpendiculairement le cours d'eau. Positionnement confirmé par la carte scannée de la PREMAR (cf. page suivante).</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



*Limites transversales de la mer dans les estuaires*

**Auzance**

Ligne droite tracée dans le prolongement du parapet qui couronne le bec de mer établi sur la rive droite de l'embouchure du Havre de la Gachère

*Décret du 21 janvier 1900*

